

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1977, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. René MONORY,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 5

COOPERATION

Rapporteur spécial : M. Robert SCHMITT.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tourman, vice-présidents ; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; René Monory, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscardy-Monsservin, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, Jean Francou, Gustave Héon, Paul Jargot, Louis Jung, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, MM. Gaston Pams, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5° législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I^{er} à III et annexe 10), 2531 (tome III) et In-8° 555.

Sénat : 64 (1976-1977).

Loi de finances. — *Coopération technique, culturelle, scientifique - Assistance technique - Aide au développement.*

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
CHAPITRE PREMIER. — L'apport du budget en 1977	5
A. — Les crédits du Ministère de la Coopération.....	5
B. — L'aide publique française au développement.....	6
CHAPITRE II. — La coopération technique et culturelle	8
A. — L'administration de la coopération.....	8
B. — L'assistance technique civile.....	10
C. — Les actions de coopération culturelle et sociale.....	13
D. — Les autres interventions.....	21
CHAPITRE III. — La coopération scientifique et l'aide au développement économique	24
A. — La coopération scientifique.....	24
B. — L'aide au développement économique.....	26
C. — L'aide au développement dans le cadre européen.....	30
Conclusion	32
ANNEXES	35

Mesdames, Messieurs,

L'examen du projet de budget de la Coopération pour 1977 offre l'occasion, avant de procéder à une étude des moyens financiers à mettre en œuvre, de s'interroger sur la Coopération, seize ans après l'indépendance des Etats africains et malgache.

Sans doute les accords signés lors de l'accession à la souveraineté internationale de ces Etats ont été réaménagés : tous — à l'exception de la Côte-d'Ivoire qui a fait savoir qu'elle entendait conserver les accords de 1960 — ont voulu, à l'occasion de cette révision, se mettre en situation plus nettement paritaire avec la France, soit par la création d'une monnaie nationale et la sortie de la zone franc (c'est le cas de Madagascar et de la Mauritanie), soit par la remise en cause de certaines facilités accordées jusque-là à la France (infrastructure militaire, bases de transit, cas du Tchad, etc.) ou d'avantages reconnus à nos ressortissants (suppression de l'assimilation des nationaux des deux parties contractantes), soit enfin par la suppression d'accords devenus caducs (accords monétaires notamment).

Parallèlement, les Etats concernés ont exprimé le désir d'obtenir de nous un effort plus important sur les plans financier et économique et dans le domaine de l'assistance technique, allant de pair avec une diminution de notre pouvoir de contrôle sur l'utilisation de nos coopérants.

Cependant, d'une façon générale, les rapports privilégiés que consacraient les accords de 1960 n'ont pas été fondamentalement modifiés et les nouvelles conventions techniques demeurent très proches des textes auxquels elles se substituent.

Quant aux accords de caractère politique, s'ils témoignent d'une volonté des pays africains de paraître moins intimement liés à la France, ils n'en prouvent pas moins leur désir de maintenir avec notre pays des relations prioritaires basées sur la communauté de la langue et les liens forgés par une longue histoire. Seuls

deux Etats (la Mauritanie et Madagascar) ont souhaité quitter la zone franc : l'assistance technique française en personnel, tant militaire que civil, continue à être sollicitée de tous ; l'aide est, semble-t-il, considérée plus que jamais indispensable.

Il est réconfortant de constater que la coopération franco-africaine continue à se développer et raisonnable de penser qu'elle se fortifiera encore. Aussi l'examen des crédits accordés au Ministère de la Coopération doit-il être mené eu égard à l'élargissement de sa compétence géographique qui s'est traduit par un redéploiement des moyens.

CHAPITRE PREMIER

L'APPORT DU BUDGET EN 1977

A. — Les crédits du Ministère de la Coopération.

Avec une augmentation globale de 5,4 % des crédits par rapport à l'année précédente, le projet de budget de la Coopération pour 1977 offre, compte tenu de l'érosion monétaire, moins de moyens qu'en 1976 pour faire face au programme d'actions tracé : il se ressent donc des difficultés financières générales, mais la question est de savoir s'il était opportun, en raison de celles-ci, d'opter pour une diminution en volume de ce budget.

Passant de 2 440 millions à 2 571 millions, il se caractérise :

— par une majoration de 8,7 % des dépenses de fonctionnement ;

— par une stagnation des autorisations de programme (— 0,4 %) et une diminution des crédits de paiement (— 4,1 %), soit par une régression notable des équipements au regard de la hausse des prix.

Dès lors, la progression du budget de la Coopération pour 1977 est nettement moins forte que celle du budget de l'Etat (+ 13,70 %) et la part du budget de la Coopération dans le budget général reste fixée à 0,77 %, soit une proportion très inférieure à celle des années 1965 à 1967 qui approchait de 1 %.

Quand on considère que selon les prévisions, l'indice du coût de la vie augmentera d'au moins 12 % en 1976 dans les Etats concernés et que les bénéficiaires de l'aide française sont en plus grand nombre, force est de souligner que le volume des réalisations s'amenuisera considérablement. Il est patent que nous sommes loin d'avoir les moyens financiers de nos ambitions dans le domaine de la politique de Coopération, même s'il est tenu compte des autres crédits du budget général qui abondent ceux de la Coopération.

B. — L'aide publique française au développement.

Avant de procéder à l'examen des dotations spécifiques inscrites au projet de budget de la Coopération pour 1977, il apparaît intéressant de replacer ces concours dans le cadre de l'aide globale fournie par le budget général au titre de l'aide aux pays en voie de développement.

A partir du document annexé au projet de loi de finances pour 1977 récapitulant l'ensemble de l'effort accompli par le budget national en faveur de la Coopération avec les Etats et territoires en voie de développement, il est possible de regrouper dans le tableau ci-après, par Ministère, les sommes consacrées à cette tâche en 1976 et celles qui sont prévues à ce titre pour l'an prochain.

Récapitulation générale par département ministériel du coût de l'aide accordée par la France aux Etats en voie de développement.

SERVICES	1976			1977 (prévisions).		
	Gestion des services.	Aide aux Etats.	Total.	Gestion des services.	Aide aux Etats.	Total.
	(En millions de francs.)					
Affaires étrangères.....	10,00	936,02	946,02	11,00	991,15	1 002,15
Agriculture	1,25	»	1,25	1,38	»	1,38
Coopération	118,74	2 362,93	2 481,67	137,10	2 431,62	2 568,72
Economie et finances :						
Charges communes.....	»	771,00	771,00	»	1 062,17	1 062,17
Services financiers.....	22,36	37,40	59,76	26,00	40,70	66,70
Education :						
Education	»	5,56	5,56	»	4,10	4,10
Universités	»	62,23	62,23	»	51,79	51,79
Equipement	3,49	4,08	7,57	2,54	4,60	7,14
Intérieur	2,65	12,88	15,53	2,94	15,46	18,40
Justice	0,83	»	0,83	0,92	»	0,92
Postes et télécommunications....	7,26	10,48	17,74	8,71	10,65	19,36
Qualité de la vie :						
Jeunesse et sports.....	»	0,47	0,47	»	0,57	0,57
Transports : aviation civile et						
Marine marchande.....	0,11	4,24	4,35	0,12	0,05	0,17
Travail et Santé.....	0,61	»	0,61	0,66	»	0,66
Totaux	167,30	4 207,29	4 374,59	191,37	4 612,86	4 804,23

Il ne s'agit là que de l'aide publique apportée aux pays du Tiers-Monde (non compris les Départements d'Outre-Mer et les Territoires d'Outre-Mer).

Deux remarques peuvent être faites à l'examen des données chiffrées ci-dessus indiquées :

— la part de l'aide aux Etats (4 804,2 millions de francs contre 4 374,6 millions de francs) dans le budget général reste à peu près stable (1,44 % pour 1977 contre 1,48 % en 1976) ;

— la part du budget de la Coopération proprement dite à l'intérieur de cette enveloppe d'une année sur l'autre, passe de 56 % pour 1976 à 53,5 % en 1977 et se retrouve au même niveau qu'en 1975 (53,8 %).

Au surplus, pour l'an prochain, le Comité de direction du Fonds de développement économique et social a fixé à 150 millions de francs, soit au même niveau qu'en 1976, la dotation de prêts accordés à la Caisse centrale de coopération économique, pour l'exécution de ses engagements en 1977 ainsi que du reliquat des engagements antérieurs.

Pour avoir une idée plus exacte du montant de l'aide française à ces pays, il convient de souligner que notre action s'exerce aussi sur le plan multilatéral, notamment à travers le Fonds européen de développement (F. E. D.).

CHAPITRE II

LA COOPERATION TECHNIQUE ET CULTURELLE

La Coopération nécessite des moyens en personnels et en matériels dont la mise en place s'effectue dans le cadre d'une étroite concertation entre nos pays et les Etats africains et malgache. Cet effort est soutenu tant par les services centraux du Ministère de la Coopération que sur place par les missions d'aide et de coopération animant l'assistance technique, civile et militaire.

A. — L'administration de la Coopération.

L'administration de la Coopération est modeste ; elle comprendra, en 1977, 955 agents et se verra affecter 139,8 millions de francs, soit un peu plus de 7,1 % des crédits de fonctionnement du Ministère. Les effectifs sont en progression de 26 unités par rapport à l'année 1976 et les crédits de 17,9 % par suite notamment de la nouvelle réorganisation de l'Administration centrale.

Les mesures acquises traduisent l'augmentation de la rémunération des personnels et un transfert du Secrétariat d'Etat aux Universités (+ 2,8 millions de francs) concernant vingt emplois d'enseignants supérieurs pris en charge au titre IV. Parmi les mesures nouvelles, il faut signaler :

— à l'Administration centrale, des ajustements aux besoins en matériel (+ 1,7 million de francs) ainsi qu'un transfert du budget des Charges communes des crédits nécessaires au remboursement au budget annexe des P. et T. de dépenses d'intérêt commun du C. N. E. T. (+ 2,9 millions de francs).

Au titre des transformations d'emplois, il faut souligner la création de trente-quatre postes de titulaires à partir d'un nombre égal d'emplois contractuels. Ceci résulte de la nouvelle organisation du Ministère. Auparavant, l'Administration centrale était divisée en deux directions, sept services, dix sous-directions, trente-quatre « départements », soixante-deux bureaux, quinze « sections », sans

parler de divers centres, missions et cellules. Les relations hiérarchiques entre ces différents organes n'apparaissaient pas clairement. Peut-être n'existaient-elles pas toujours. Aussi, a-t-il été décidé de revenir à une organisation plus classique qui comprend deux directions, deux services, treize sous-directions, quarante bureaux et, quand c'est nécessaire, entre les sous-directions et les bureaux, des départements.

La volonté d'une plus grande efficacité se traduit parallèlement par la création d'un service chargé des études économiques et des relations internationales. Jusque-là le Ministère de la Coopération n'était pas suffisamment « armé » pour apprécier et, éventuellement, soutenir les positions de ses partenaires africains, tant à l'égard des autres administrations françaises compétentes que des organisations internationales. Le nouveau service a donc reçu pour mission de suivre l'évolution de la conjoncture économique internationale et les négociations économiques et financières, de façon à préparer les observations que le Ministre de la Coopération pourra présenter à ses collègues du Gouvernement français. La préparation de la conférence de Nairobi a montré l'utilité d'un tel dispositif qui permet d'orienter la coopération vers un nouvel horizon qui est celui d'un nouvel ordre économique mondial ;

Pour ce qui est des services extérieurs, les mesures acquises concernent surtout des crédits de personnels (+ 5,1 millions de francs). Quant aux mesures nouvelles, mise à part une modeste augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 0,3 million de francs), elles concernent surtout des mesures d'ordre : transferts entre chapitres (+ 4.7 millions de francs).

Par ailleurs, pour tenir compte de la situation financière, un effort de réorientation de notre aide a été entrepris pour privilégier l'assistance technique qui crée des liens durables entre les populations française et africaine. C'est ainsi que des économies ont été réalisées par un meilleur contrôle des déplacements des agents et des experts, par la récupération des crédits non utilisés en instance à la Caisse centrale de coopération économique et par la définition de nouveaux rapports avec les sociétés d'intervention.

Aussi, tout en engageant les Etats africains à ajuster leurs demandes à leurs besoins réels, de nouveaux accords ont permis d'obtenir une augmentation appréciable de la contribution de la Côte-d'Ivoire, du Gabon, d'une part, et du Sénégal, d'autre part, aux charges d'assistance technique.

B. — L'assistance technique civile.

Les personnels d'assistance technique civile qui, rappelons-le, comprennent trois catégories :

- les agents civils d'assistance technique ;
- les volontaires du service national ;
- les volontaires du progrès,

sont rémunérés sur des crédits publics qu'abondent des fonds de concours des Etats.

La mise à la disposition des Etats africains de personnels d'assistance technique représente l'essentiel de notre action de coopération : 1 117,5 millions de francs seront consacrés en 1977 à la rémunération de ces personnels, soit près de 60 % des dépenses ordinaires ou encore plus de 43 % du budget global du Ministère. Ces dépenses progresseront de 102 millions de francs par rapport à 1976, mais cette croissance apparente de 10 % environ ne doit pas faire illusion : elle correspond pour les quatre cinquièmes à l'amélioration de la rémunération des personnels (+ 81 millions de francs). Pour le reste, elle provient de plusieurs mesures de transferts et virements : transfert de 15,6 millions de francs du Secrétariat d'Etat aux Universités, afin de permettre de rémunérer 103 agents de l'enseignement supérieur dont le Ministère de la Coopération a accepté de prendre à sa charge l'assistance technique.

1° L'ÉVOLUTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

a) L'aspect numérique.

L'évolution globale des effectifs en 1974, en 1975 et en 1976 ressort du tableau ci-après :

	1974			1975			1976		
	Civils.	A.S.N.	Total.	Civils.	A.S.N.	Total.	Civils.	A.S.N.	Total.
Enseignants	6 254	782	7 036	6 415	767	7 182	6 723	606	7 329
Non-enseignants	2 616	610	3 226	2 427	540	2 967	2 310	611	2 921
Total	8 870	1 392	10 262	8 842	1 307	10 149	9 033	1 217	10 250

Une constatation s'impose : c'est une faible progression des effectifs qui a porté sur 101 agents et qui résulte d'un renforcement des effectifs civils (+ 191) et d'une réduction de ceux des volontaires du service national (— 90).

Il apparaît que les personnels des secteurs non-enseignants ont diminué de 46 unités alors que ceux des secteurs enseignants ont augmenté de 147 unités.

La répartition de l'assistance technique par pays montre que le Sénégal et la Côte-d'Ivoire reçoivent près de 43 % des coopérants.

Le secteur de l'enseignement représente 71,5 % des effectifs et marque une certaine stabilité, compte tenu du transfert de 400 agents du Secrétariat d'Etat aux Universités au Ministère de la Coopération. Les effectifs dans les secteurs techniques sont en légère régression.

L'importance relative des différentes catégories de personnel d'assistance technique (fonctionnaires détachés, contractuels, volontaires du service national) a peu varié. Seuls les effectifs des volontaires du service national ont vu leur part relative réduite légèrement depuis trois ans, passant de 13,6 % en 1974 à 11,8 % en 1976. Les fonctionnaires détachés représentent encore près de la moitié des personnels.

b) *Le transfert des responsabilités.*

Il faut noter un transfert de responsabilités des assistants techniques qui, à l'origine, ont surtout assuré la continuité de l'administration et des services techniques des Etats, mais exercent aujourd'hui et de plus en plus les missions de conseillers soit au niveau de la présidence de la République ou de cabinets ministériels, soit au niveau des directeurs et chefs de service. C'est pourquoi, si l'on constate une diminution des effectifs, celle-ci est compensée par le niveau de plus en plus élevé et de plus en plus spécialisé de nos coopérants.

Un transfert identique s'opère dans l'enseignement. C'est ainsi qu'on enregistre une disparition quasi complète des enseignants dans le primaire, alors que l'enseignement supérieur, et la formation se développent. Dans le secondaire, la réduction des personnels porte sur certaines disciplines (langues étrangères, histoire, géographie) au profit des mathématiques et des sciences.

Il est souhaitable que l'appel à de jeunes fonctionnaires permette de répondre aux besoins en personnel de coopérants non enseignants chaque fois que la qualification recherchée correspond à celle d'un corps de la Fonction publique. A cet égard, l'utilisation de fonctionnaires détachés semble mieux répondre au caractère temporaire du service en coopération, car leur mission de coopération terminée, les fonctionnaires sont réintégrés dans leur administration d'origine. On ne saurait, cependant, faire appel à ce recrutement afin de pourvoir certains postes très spécialisés pour lesquels il faudrait avoir recours à un nombre relativement limité de contractuels de haut niveau.

2° LES VOLONTAIRES DU SERVICE NATIONAL

En 1976, les effectifs de volontaires du service national servant au titre de la Coopération s'élèvent à 1 217. Leur nombre est en légère diminution : ils représentaient 13,9 % du total des coopérants en 1974 et 11,8 % en 1976. Cette décroissance devrait se poursuivre.

Les personnels se répartissent comme suit :

Enseignement	606
Techniciens	611

Chez les techniciens, les secteurs les plus importants sont la santé, les équipements et communications, les administrations spécialisées.

L'enseignement supérieur représente 17 % des enseignants.

Depuis 1973, un recul des effectifs a été constaté par rapport à l'année précédente ; cette tendance se confirme, cette année, comme le tableau ci-dessous le fait apparaître :

	ENSEIGNEMENT et formation.	AUTRES SECTEURS	TOTAL
1970	1 072	490	1 562
1971	1 096	494	1 590
1972	1 182	600	1 782
1973	809	618	1 427
1974	782	610	1 392
1975	767	540	1 307
1976	606	611	1 217

Enfin, un nombre relativement important d'appelés du service national sont mis par le Ministère de la Coopération, ainsi que le prévoient les dispositions de l'article R. 23-3 du Code du Service national, à la disposition soit d'organismes para-publics (A. S. E. C. N. A., O. R. S. T. O. M., B. D. P. A.), soit d'associations (volontaires du progrès), soit encore d'œuvres privées (enseignement privé) concourant à la coopération de la France dans les Etats étrangers.

3° LES VOLONTAIRES DU PROGRÈS

La création de l'Association française des « volontaires du progrès » (A. F. V. P.) a eu pour but d'utiliser le désir d'aider les Etats nouvellement indépendants qui anime beaucoup de jeunes Français. La formule de l'association a l'avantage de permettre une gestion autonome et d'assurer l'unité de l'entreprise, tout en laissant au Ministère de la Coopération, qui fournit le financement, tous les moyens de contrôle souhaitables.

Recrutés principalement en milieu rural, les volontaires exercent leur métier au contact des populations ; ils sont agriculteurs, éleveurs, artisans, bâtisseurs, pêcheurs, éducateurs, mécaniciens, etc. Vivant en règle générale par équipes de deux ou trois volontaires réparties à l'intérieur du pays, leur action est orientée vers les opérations de développement de base au niveau du village et de formation d'artisans. Leur participation dans le secteur médico-social (hygiène, puériculture, enseignement ménager) s'est, en outre, régulièrement accrue au cours des dernières années.

Le nombre des volontaires du progrès en poste outre-mer est de 488. Ces agents sont affectés dans onze Etats, quatre d'entre eux ont été placés auprès des Nations Unies.

C. — Les actions de coopération culturelle et sociale.

Les actions de coopération culturelle et sociale (chapitre 42-21) représenteront, en 1977, 240 millions de francs, à comparer aux 233 millions de francs inscrits au titre de la coopération culturelle et technique en 1976 (+ 2,9 %). Ces dotations permettront le développement des actions en matière culturelle et de radio-diffusion (60 millions de francs), l'aide à l'enseignement (91,4 mil-

lions de francs destinés aux actions pédagogiques, fournitures scolaires, fonctionnement des universités, formation professionnelle...) et l'attribution de bourses d'études (76,5 millions de francs).

Seront également poursuivies nos activités dans le domaine médico-social, dont les dotations sont beaucoup plus modestes (6,6 millions de francs) : elles sont orientées particulièrement, outre la couverture sanitaire des personnels expatriés d'assistance technique, vers l'assistance en personnels aux administrations nationales, le soutien de la médecine rurale et préventive, l'aide à la formation et à la spécialisation des personnels médicaux et paramédicaux, l'aide à la recherche médicale, et la participation à la lutte contre les grandes endémies.

1° LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

a) *La diffusion du français.*

Depuis 1974, le Ministère finance des actions de diffusion du français visant soit à atteindre des publics non scolaires, soit à procurer aux élèves des lectures ou des activités distrayantes en dehors de l'école.

Pour atteindre ces objectifs, il fallait :

— envisager l'utilisation de tous les moyens techniques habituellement employés dans les communications de masse : magazines, bandes dessinées, livres de poche, romans photos, albums illustrés, disques, films, radio, etc.

— concevoir les produits en fonction d'un marché difficile à définir, donc procéder à des essais visant à fixer les prix, les contenus, le style les mieux adaptés ;

— travailler dans une structure à vocation commerciale, en vue de favoriser la constitution de sociétés franco-africaines capables peu à peu de prendre en charge les projets.

Compte tenu de la variété des publics à atteindre dans plusieurs Etats et de la diversité des moyens employés, le soutien accordé par le Ministère de la Coopération au cours des deux années précédentes s'est appliqué :

— soit à des études de marché : étude d'une radio privée dans la région d'Abidjan ;

— soit à la définition et à la conception de produits nouveaux : albums de bandes dessinées, albums illustrés, scénarios de films, disques de chansons populaires en français, magazine sportif, magazine féminin, romans populaires, magazine pour adolescents.

Après l'étude sur l'usage du français par les jeunes francophones de huit capitales africaines, il a paru utile, afin de mieux connaître les réactions du public, donc de mieux diriger notre action, de faire effectuer une évaluation sur chacun de ces moyens de diffusion du français, auxquels il faut ajouter les émissions de télévision extra-scolaire et le rôle des centres culturels.

Parallèlement, il a paru opportun de recourir à l'utilisation du satellite géostationnaire de télécommunications *Symphonie* pour la diffusion de messages télévisés éducatifs ; en effet, plusieurs Etats d'Afrique ont expérimenté avec succès des systèmes éducatifs utilisant la télévision (Niger, Côte-d'Ivoire, Sénégal) ou désirent le faire (Cameroun, Gabon, Zaïre). Une station de réception a été installée à Bouaké (Côte-d'Ivoire), une autre le sera prochainement au Gabon.

b) *La coopération radiophonique.*

Le rôle du Ministère de la Coopération dans ce domaine consiste à orienter, animer, contrôler et financer les interventions matériellement effectuées par les sociétés issues de l'O. R. T. F.

L'action menée en faveur des radio-télévisions africaines s'exerce dans quatre directions essentielles : la formation professionnelle, les missions d'ingénierie et de programmes, la fourniture de programmes et d'informations, l'assistance technique en personnel.

b 1) *La formation professionnelle :*

En France, un enseignement est assuré par l'Institut national de l'audiovisuel (I. N. A.) et comporte trois filières :

— *technique* (préparation aux tâches de maintenance et d'exploitation dans le domaine des audio-fréquences, hautes fréquences et vidéo-fréquences) ;

— *production* (spécialités « technico-artistiques » telles que montage, prise de vues, prise de son, développement, éclairage, décoration) ;

— *programmes* (animation et réalisation des émissions de radio ou de télévision).

En Afrique, l'action de formation s'applique de trois façons différentes :

— *action continue* : à travers l'assistance technique, c'est-à-dire quatre-vingt-dix-huit agents actuellement affectés auprès des radio-télévisions africaines ;

— *action ponctuelle* : en faveur de la formation des agents d'exécution et pour le recyclage à des techniques nouvelles des personnels de différents niveaux ;

— *action à long terme* : en vue de favoriser la décentralisation de la formation en Afrique. Une opération intégrée est en cours avec la Côte-d'Ivoire.

b 2) *Les missions d'ingénierie et de programmes* :

Le déficit en cadres de haut niveau, ayant à la fois une formation supérieure et une expérience professionnelle confirmée, face au développement des moyens de diffusion audiovisuels pose aux responsables africains de fréquents problèmes pour les études d'équipement et l'organisation de leurs organismes. C'est pour répondre à ce besoin que sont effectuées, à la demande des Etats, des missions d'experts chargées d'étudier des problèmes particuliers.

Ces missions d'ingénierie (qui portent essentiellement sur les études techniques) et de programmes (qui s'occupent plus particulièrement d'organisation des services) sont assurées le plus souvent par Télédiffusion de France (T. D. F.) et par Radio-France, qui disposent d'équipes spécialisées.

b 3) *La fourniture de programmes et d'informations pour la radiodiffusion* ;

— en matière de *programmes*, en 1976, 17 500 heures d'émissions environ seront envoyées aux trente-cinq stations de radiodiffusion appartenant aux dix-huit Etats relevant de notre Coopération ;

— dans le domaine des *informations* deux émissions de services quotidiennes d'une durée de 15 minutes le matin et de 30 minutes l'après-midi sont émises vers les stations de radiodiffusion qui les enregistrent sur place, puis utilisent les éléments qu'ils jugent intéressants pour illustrer leur journal parlé.

Parallèlement, des éléments écrits et sonores constituent soit une documentation et des illustrations pour réaliser des émissions

documentaires sur un événement d'actualité soit des éléments pour alimenter des magazines spécialisés réguliers (sports, sciences, économie, etc.).

Pour la *télévision*, la fourniture de programmes au titre de la coopération est assurée par l'Institut national de l'audiovisuel (I. N. A.), les émissions étant pour l'essentiel reprises des chaînes françaises de télévision.

Les informations proposées aux télévisions africaines proviennent, d'une manière générale, des journaux télévisés d'Antenne 2 et T F 1, la sélection et le montage de ces séquences étant assurés par F R 3 qui en effectue également l'envoi vers les utilisateurs.

La totalité des programmes et des informations de télévision diffusée sur les antennes des télévisions africaines, malgache et mauritienne représentent en année pleine 4 750 heures, soit approximativement le volume de programme diffusé par T F 1.

b 4) *L'assistance technique en personnel :*

Elle correspond à l'envoi pour des périodes d'au moins deux ans, de spécialistes dont le rôle est d'apporter une aide au fonctionnement des télévisions et des radiodiffusions. Actuellement l'essentiel de cette assistance en personnel est composé de techniciens en particulier en haute fréquence et en télévision.

c) *Les centres culturels français.*

Les centres culturels français sont au nombre de vingt-cinq situés dans les capitales ou les villes importantes des Etats francophones d'Afrique Noire et de l'Océan Indien ; trois nouveaux centres doivent être ouverts d'ici à la fin de l'année 1976, dans les Etats ayant acquis récemment leur indépendance : Saint-Thomas, le Cap Vert, les Seychelles et, en 1977, le département doit prendre en charge les actions menées par les Affaires étrangères en Guinée-Bissau.

Sous la même dénomination, six centres annexes constituent des « antennes » ayant une certaine autonomie d'action, et dont l'orientation répond à la demande de documentation technique particulière ; enfin un centre (franco-nigérien) reçoit une importante subvention de fonctionnement mais a son autonomie financière.

d) *La scolarisation des enfants français.*

Les modalités de scolarisation des enfants français diffèrent selon les Etats.

Dans certains pays, pour des raisons liées à la conjoncture ou à l'attitude réservée des autorités locales devant la création d'un système d'enseignement autonome distinct du système national, les enfants français continuent à fréquenter les établissements nationaux (exemple : Côte-d'Ivoire, Gabon).

Dans d'autres Etats, les enfants français fréquentent des « sections étrangères » ouvertes à l'intérieur des établissements nationaux ou rattachées à l'un d'entre eux (exemple : Mauritanie, Mali, Tchad pour l'enseignement secondaire).

Dans la plupart des autres Etats, nos jeunes compatriotes sont scolarisés au sein d'établissements privés, soit confessionnels (exemple : République centrafricaine pour l'enseignement primaire), soit gérés par une œuvre privée (exemple : Mission laïque française à Lubumbashi au Zaïre), ou plus généralement par des associations de parents d'élèves (exemple : Cameroun, Congo, Dahomey, Madagascar, Niger, Togo, Zaïre, etc.).

On peut également signaler des écoles créées dans le cadre de sociétés et scolarisant les enfants des cadres français expatriés.

Ces différents types de scolarisation peuvent coexister dans certains Etats, au niveau primaire, secondaire, ou dans les deux degrés d'enseignement.

Les parents d'élèves ne pouvant supporter, à eux seuls, la charge des constructions et de l'équipement des établissements destinés à la scolarisation de leurs enfants, le Ministère de la Coopération s'est efforcé, avec l'aide du Ministère de l'Education, de fournir une aide sérieuse dans le domaine des investissements, du fonctionnement, de l'encadrement pédagogique et des bourses attribuées aux enfants des familles les moins aisées.

Il apparaît, dès lors, indispensable, d'une part, de consolider le système en place, en achevant notamment les programmes de construction entrepris, d'autre part de se donner les moyens de mettre en place un système autonome d'enseignement pour les jeunes Français dans les Etats où il n'existe pas encore.

Le but est de parvenir :

- sur le plan pédagogique, à un encadrement suffisant en quantité et en qualité pour assurer des niveaux d'enseignement comparables à ceux de la France ;
- sur le plan financier, à un allègement réel des charges des parents et à des mesures pour rendre ces charges à peu près équivalentes dans chaque Etat.

2° LES ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Les efforts accomplis, au cours de cette dernière décennie, par les Etats africains et malgache dans le domaine de la planification sanitaire et de la formation des personnels n'ont pu, jusqu'à maintenant, combler les besoins de ce secteur, qui demeurent encore au-dessus des moyens nationaux ; cette situation nécessite le maintien du soutien des aides extérieures.

L'objectif de l'aide française, en accord avec les gouvernements intéressés, et en liaison avec les autres aides bilatérales, multilatérales et internationales, sera poursuivi en 1977 pour permettre la mise en œuvre effective de programmes de santé publique, notamment :

- par le développement prioritaire de la médecine préventive et sociale ;
- par la progression de l'action sanitaire et sociale en milieu rural ;
- par la modernisation de la médecine de soins et le développement de la formation et de la spécialisation des personnels médicaux et paramédicaux des Etats ;
- par la recherche médicale limitée aux grandes affections des pays et à l'évolution de leur thérapeutique, de leur prévention et des techniques de leur dépistage.

a) *L'assistance en personnels.*

Malgré une certaine africanisation des emplois de médecins et surtout des personnels paramédicaux, les demandes des Etats demeurent numériquement assez constantes, en raison d'un besoin accru en spécialistes et de leurs efforts pour développer leurs services sanitaires.

Le nombre des postes mis à disposition des Etats en 1976 s'est élevé à 1 104 non compris les personnels des hôpitaux militaires de Dakar et Tananarive, les effectifs atteignant 92 % au 31 juillet 1976.

La couverture de ces effectifs est assurée pour deux tiers par le personnel détaché du Service de santé des Armées et pour un tiers par des agents contractuels ou servant au titre du Service national.

b) *Les programmes financiers de soutien et de développement.*

Ces programmes, élaborés avec le souci de ne pas entraîner pour les Etats bénéficiaires des charges récurrentes supérieures aux possibilités budgétaires des départements de la santé, sont orientés :

— vers un soutien à la médecine de masse, en particulier rurale et préventive.

Cet effort est complété par la participation de la France à la lutte contre l'onchocercose dans le bassin des Volta, opération multilatérale exécutée par l'O. M. S., pour laquelle notre pays s'est engagé pour une somme de 26 millions de francs ;

— vers des opérations de modernisation susceptibles d'améliorer le rendement des formations et, dans certains cas, leur technicité : ces opérations comprennent la construction d'hôpitaux régionaux ainsi que leur équipement de même que la création ou le développement de services spécialisés au niveau national.

c) *L'aide à la recherche médicale.*

Le but est de favoriser les recherches appliquées en vue de contribuer à la solution des grands problèmes de santé en Afrique, particulièrement dans le domaine des maladies infectieuses et parasitaires et de la nutrition. Il est donc nécessaire de poursuivre l'aide apportée en 1976 aux Instituts Pasteur d'Outre-Mer, aux organismes de coordination pour la lutte contre les grandes endémies en Afrique de l'Ouest et aux unités d'enseignement et de recherche de médecine tropicale.

d) *Les interventions médicales d'urgence.*

Des flambées épidémiques telles que les récentes épidémies de choléra, la recrudescence de la morbidité générale due à la sécheresse, les autres calamités naturelles, rendent nécessaire la disponibilité d'un crédit pour faire face aux situations sanitaires d'urgence.

e) *L'action sociale.*

L'assistance française a été amenée à orienter ses efforts vers des actions ayant pour buts principaux :

- la protection sanitaire et sociale de la mère, de l'enfant et de l'adolescent ;
- la promotion féminine, notamment à l'occasion de l'année de la femme ;
- le développement communautaire, rural et urbain ;
- l'alphabétisation ;
- la formation des cadres sociaux (assistantes et aides sociales, jardinières d'enfants).

D. — Les autres interventions.

1° LA COOPÉRATION TECHNIQUE MILITAIRE

Au chapitre 41-42, les crédits réservés à la coopération technique militaire sont en diminution apparente de 11,55 millions de francs et représentent 3,4 % du budget de la Coopération.

Cependant un crédit d'égal montant sert à doter un nouveau chapitre des dépenses en capital intitulé « Aide aux armées nationales. — Equipement militaire ». En réalité, les crédits destinés à la coopération technique militaire qui augmenteront, pour 1976, de 0,3 %, s'élevant alors à 251,1 millions de francs contre 250,3 millions l'année précédente, se décomposent ainsi qu'il suit :

- les dépenses de formation des stagiaires en provenance des Etats concernés, regroupées au chapitre 41-42 (article 20 : 21,2 millions de francs) ;

— la rémunération des personnels militaires d'assistance technique (chapitre 41-41, article 20 : 163,4 millions de francs) ;

— l'aide en matériels militaires aux armées nationales (chapitre 41-42, article 10 : 66,5 millions de francs).

Ajoutons que la création d'un chapitre d'investissement a été demandé pour pallier les difficultés résultant de l'achat de matériels dont la réalisation s'étend sur plus d'une année (matériels aéronautiques, bâtiments de marine, certains véhicules blindés) : un crédit de 11,5 millions de francs délivré pour 1977 sera destiné à la République de Côte-d'Ivoire au titre de la tranche 1977 du plan sexennal d'équipement et de renouvellement en matériels des forces armées ivoiriennes.

2° LES CONCOURS FINANCIERS

Certains Etats souffrent de la situation très difficile de leurs finances publiques et la France leur alloue une subvention budgétaire permettant d'atténuer l'insuffisance de leurs recettes propres et d'assurer la couverture de leurs dépenses de fonctionnement.

En 1961, onze pays bénéficiaient de ces subventions budgétaires : Mauritanie, Haute-Volta, Niger, Dahomey, Cameroun, Tchad, Centrafrique, Congo, Gabon, Madagascar.

Par suite des progrès réalisés dans le développement, trois pays seulement ont eu recours, en 1976, à des aides de cette nature : Haute-Volta, Mali, Tchad : en effet, ceux-ci en raison, soit de leur situation géographique (enclavement), soit de la faiblesse relative de leurs ressources naturelles, ne peuvent encore assumer l'équilibre de leur budget dans des conditions normales.

Le montant des subventions ainsi accordées aux Etats représente une part relativement modeste des budgets nationaux : elles font l'objet avec les Etats concernés de conventions prévoyant les conditions de versement et l'affectation des crédits qui ne sont que très exceptionnellement des aides directes en trésorerie mais, le plus souvent, sont affectés à des dépenses prioritaires arrêtées d'un commun accord.

Le montant de ces concours financiers, identique à celui de 1976, représentera, en 1977, 95 millions de francs. Cette forme d'aide a été souvent critiquée et peut apparaître comme une anomalie après seize ans d'indépendance.

Votre Commission des Finances a demandé et obtenu que ces concours soient réduits progressivement et que là où ils s'avéraient indispensables, leur progression annuelle soit limitée : il lui semble, toutefois, opportun de les maintenir dans un nombre de cas restreints, chaque fois notamment qu'un effondrement de la trésorerie de certains Etats compromettrait l'ensemble de nos actions de coopération.

CHAPITRE III

LA COOPERATION SCIENTIFIQUE ET L'AIDE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A. — La coopération scientifique.

Il convient de rappeler que la dotation budgétaire des organismes de recherche relevant du Ministère de la Coopération est fixée dans le cadre de l'enveloppe-recherche, au terme d'une procédure interministérielle confiée à la Délégation générale à la recherche scientifique et technique.

Les crédits, une fois arrêtés par le Ministère de l'Industrie et de la Recherche, sont inscrits au budget de la Coopération.

Rappelons que les actions de coopération scientifique sont conduites pour l'essentiel par des organismes extérieurs spécialisés :

— un organisme de recherche fondamentale, l'Office de la recherche scientifique et technique Outre-Mer (O.R.S.T.O.M.) qui a, par ailleurs, une mission de formation ;

— pour la recherche appliquée, un ensemble de huit instituts spécialisés regroupés au sein du Groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale (G.E.R.D.A.T.) (1), groupement d'intérêt économique régi par l'ordonnance du 23 septembre et créé en 1971.

(1) Les instituts sont :

- Centre technique forestier tropical (C. T. F. T.) ;
- Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (I. E. M. V. T.) ;
- Institut français de recherches fruitières outre-mer (I. F. A. C.) ;
- Institut français du café et du cacao (I. F. C. C.) ;
- Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières (I. R. A. T.) ;
- Institut de recherche sur le caoutchouc en Afrique (I. R. C. A.) ;
- Institut de recherche du coton et des textiles exotiques (I. R. C. T.) ;
- Institut de recherche pour les huiles et oléagineux (I. R. H. O.) auxquels il faut ajouter :
- le Centre d'études et d'expérimentation du machinisme agricole tropical (C.E.E.M.A.T.).

1° LES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT

La participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des organismes de recherche scientifique et technique outre-mer pour 1977 représente 276,2 millions de francs contre 234,4 millions en 1976 (+ 17,8 %) : les dépenses de personnels, soit 248,6 millions, couvrent 90 % de cet ensemble.

a) *L'Office de la recherche scientifique et technique Outre-Mer* (O. R. S. T. O. M.), pour sa part, bénéficiera, au titre du fonctionnement, d'une dotation de 189,8 millions, soit plus de 65 % de la masse des dépenses de cette nature.

Rappelons que l'O. R. S. T. O. M. a la charge de former du personnel spécialisé en matière de recherche scientifique et technique hors des zones tempérées. Compte tenu de la politique de coopération qui doit viser à aider la mise en place des structures nationales de recherche dans les différents pays partenaires, cet institut est appelé à intensifier de plus en plus ses actions de formation et à en accroître la diversification. A côté de ces activités, il faut souligner que la recherche prend au sein de l'Office, un aspect multiforme : sédimentologie, géologie structurale, géophysique, étude des cycles et bilans de l'eau notamment dans les pays du Sahel, en vue d'une stratégie contre la sécheresse, morphologie végétale, structures d'espèces tropicales, recherches portant sur les prédateurs et les agents pathogènes des plantes et des sols, l'hygiène publique, la santé et les sciences des eaux.

L'an prochain, en Nouvelle-Calédonie, l'étude du lagon sera entreprise en collaboration avec le C. N. R. S. et l'université d'Hawaï ; l'étude des substances naturelles d'origine marine fera l'objet d'une aide de la D. G. R. S. T. et d'une collaboration avec le C.N.R.S.

Dans les autres régions, l'orientation générale correspondra aux options prises dans le cadre des actions prioritaires du VII^e Plan, avec toutefois un effort particulier dans les domaines de la nutrition et des rapports nutrition-démographie.

b) *Le Groupement d'études et de recherches pour le développement agronomique tropical* (G. E. R. D. A. T.), en liaison étroite avec les organismes de recherche fondamentale, notamment l'I. N. R. A. et l'O. R. S. T. O. M., cherche à acquérir une connaissance aussi complète et précise que possible du milieu naturel,

oriente ses programmes vers l'amélioration du matériel végétal, la défense des cultures, la protection du cheptel, la technologie, les différents systèmes d'exploitation, principalement dans la zone soudano-sahélienne, compte tenu des contraintes particulières.

L'an prochain, la mise en place du Centre de Montpellier se poursuivra (amélioration des plantes, biométrie, technologie du coton, construction de 500 mètres carrés de serres et création du centre de formation) tandis que l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux étudiera plus spécialement la trypanosomiase et l'Institut français du café et du cacao la biologie florale du cacao en Côte-d'Ivoire.

2° LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

Les subventions d'équipement aux organismes de recherche scientifique et technique passeront de 1976 à 1977 :

— en autorisations de programme de 72,7 à 70 millions de francs (dont 16,6 millions au titre du programme d'action prioritaire n° 25 « Renforcer le potentiel scientifique du pays ». Il faut noter que 30 millions sont réservés à l'O. R. S. T. O. M. et 40 aux instituts) ;

— en crédits de paiement de 68,7 à 63,3 millions.

B. — L'aide au développement économique.

Le vecteur de cette aide est constitué par le Fonds d'aide et de coopération dont les dotations représenteront en 1977 un total de 1 892,8 millions de francs, soit 73,6 % du budget du Ministère : près de 72 % de ces crédits, soit 1 359,5 millions sont réservés aux seules dépenses ordinaires, dont l'essentiel est consacré à la rémunération des personnels d'assistance technique.

Rappelons que les dotations inscrites au chapitre 68-91 du budget du Ministère de la Coopération sont affectées par le Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération, au cours des quatre ou cinq séances que celui-ci tient pendant l'année. Chacun des dix-neuf Etats de la compétence de ce Ministère est concerné chaque année par quelques-unes de ces décisions : le nombre très important de celles-ci (plus de 200 par an) ne permet pas de présenter une situation par opération.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'une partie des crédits affectés par le Comité directeur étant laissée à l'initiative des administrations des Etats bénéficiaires, il est difficile de prévoir, de façon précise par opération, les montants des crédits de paiement qui pourraient être utilisés. Pour 1977, le financement des opérations étant soumis aux délibérations du Comité directeur, il ne peut être apporté de précisions sur les engagements de celui-ci, et en ce qui concerne les crédits de paiement qui seront utilisés en 1977 une très grande incertitude rend toute évaluation sans valeur.

Sans doute peut-on observer, à cet égard, que la notion de programme global d'intervention du F. A. C. pour chaque Etat paraît une notion séduisante ; un tel programme semble susceptible, en effet, d'assurer la cohérence des diverses actions de coopération et, par conséquent, de donner toute l'efficacité possible à l'aide fournie et d'utiliser au mieux les moyens financiers disponibles.

Cependant, la mise sur pied systématique de ces programmes globaux se heurte à des obstacles dont l'élimination paraît difficile :

— d'une part, leur élaboration négociée avec chaque Etat sur plusieurs années implique la certitude pour le Ministère de la Coopération de disposer des moyens financiers correspondants et par conséquent d'un engagement budgétaire pluriannuel. Cet engagement n'a pu être obtenu en raison du principe de l'annualité budgétaire que le Gouvernement n'a pas cru souhaitable d'abandonner en ce domaine ;

— d'autre part, nos partenaires africains, sans méconnaître l'intérêt que représente une programmation de nos interventions, marquent certaines réticences pour accepter, de façon définitive, un programme dont ils craignent le caractère trop contraignant.

Cette attitude résulte de deux causes principales :

— la dépendance où se trouvent les Etats africains à l'égard de plusieurs sources d'aides bilatérales ou multilatérales et l'incertitude dans laquelle ils demeurent — parfois longtemps — jusqu'à ce que leur demande de financement ait reçu une réponse, enlève souvent à leurs gouvernements la possibilité de faire des choix définitifs et les oblige parfois à remettre en cause un programme qui a déjà pourtant reçu leur accord ;

— faute d'une coordination suffisante, la centralisation par une seule administration de tous les besoins en aides extérieures

ne s'effectue que de façon incomplète ; il en résulte que le Ministère de la Coopération est souvent contraint de négocier en ordre dispersé avec plusieurs responsables ministériels d'un même Etat.

Pour ces raisons, il est actuellement très difficile de parvenir à l'élaboration de programmes cohérents d'intervention globale dans chaque Etat.

Toutefois, la réunion périodique avec des Etats de plus en plus nombreux de commissions mixtes à compétence générale prévues par les nouveaux accords de Coopération permet de retenir un certain nombre d'opérations prioritaires qui constituent, en fait, un programme d'intervention pour une période d'un ou deux ans.

*
* *

Les subventions d'équipement pour 1977 atteindront :

— 619,3 millions de francs d'autorisations de programme (contre 631 millions de francs en 1976, soit — 1,9 %) ;

— 533,3 millions de francs de crédits de paiement (contre 565,8 millions de francs l'année précédente, soit — 5,7 %).

a) *Les projets agricoles.*

En 1975 le F. A. C. a financé des opérations de développement rural dans les Etats africains pour 109 millions de francs, représentant 19,6 % des engagements totaux du F. A. C. Il conviendrait de rajouter à cette somme les actions d'intérêt général qui concernent le développement rural.

Depuis quelques années, les besoins des Etats se transforment à mesure que progresse leur développement et les interventions du F. A. C., tout en gardant assez de souplesse pour s'adapter aux cas particuliers, tendent à s'orienter autour de trois axes principaux :

— abandon progressif des petites opérations pouvant être prises en charge sur les budgets nationaux ;

— initiation et étude d'interventions nouvelles en vue d'un financement assuré par d'autres bailleurs de fonds ;

— participation significative aux grands projets.

Ainsi, plus de la moitié des engagements pris en 1975 concerne l'initiation ou l'expérimentation de projets qui doivent être financés par d'autres bailleurs de fonds, avec ou sans participation du F. A. C. (vallée des Volta, ouest-Volta, Mali-Sud, fleuve Sénégal, maraîchage à Kinshasa, etc.).

Ce type d'opération, qui permet de valoriser la compétence des techniciens français, est très apprécié de nos partenaires africains qui ne disposent pas encore de cadres formés en nombre suffisant.

Les grands projets concernent essentiellement des aménagements de bassins fluviaux sur le fleuve Sénégal, le fleuve Niger, le complexe lac Tchad-Chari-Logone, les Volta et la Gambie. Les études techniques et la réalisation des barrages et des périmètres agricoles commenceront à partir de 1976-1977 et la France y participera.

Toutefois, dans les pays concernés par ces grands travaux, le F. A. C. finance déjà des opérations qui s'intégreront à ces vastes aménagements : Sénégal, Mauritanie, Tchad, Mali, Cameroun, Haute-Volta, Niger.

b) *Les projets industriels.*

Les interventions du F. A. C. au titre du développement industriel et minier sont relatives essentiellement à trois secteurs :

- études d'infrastructures hydro-électriques ;
- études agro-industrielles ;
- inventaire et prospection miniers.

Pour de nombreux pays africains au sud du Sahara, la véritable richesse énergétique est l'hydro-électricité. Le développement de ces potentialités est le préalable nécessaire à l'industrialisation.

La transformation des produits agricoles constitue le second élément et même, dans les pays dépourvus d'énergie, la seule possibilité actuelle de développement industriel.

Dans ces deux secteurs, le rôle du F. A. C. est surtout de faire procéder à des études et à la mise au point des dossiers techniques ; les prêts de la Caisse centrale de coopération économique et les garanties Coface interviennent ensuite pour le financement partiel ou complet des investissements.

Le Ministère de la Coopération soutient l'effort particulier à accomplir pour assurer l'approvisionnement de la France en produits minéraux d'une part, en confiant au Bureau de recherches géologiques et minières un programme annuel de recherches dans les E. A. M. A. (18 millions de francs en 1975), d'autre part, en participant conjointement avec les Etats aux études de gisements miniers (29 millions de francs en 1975).

C. — L'aide au développement dans le cadre européen.

Si l'aspect financier, technique et monétaire de l'aide publique française conserve un caractère très largement bilatéral, une part croissante de notre aide au développement et nos relations commerciales avec les Etats d'Afrique et de l'Océan Indien d'expression française interviennent, pour l'essentiel, désormais dans le cadre de la Communauté économique européenne.

Lors de leur accession à l'indépendance, les pays africains et de l'Océan Indien, autrefois pays ou territoire d'outre-mer, ont affirmé leur volonté de rester associés à la C. E. E.

Sans doute, l'harmonisation et la coordination des politiques de coopération au développement au sein de la Communauté constituent-elles une tâche à long terme dont la première phase s'articulerait autour :

— de la mise au point d'une position communautaire en vue des conférences internationales : cette concertation s'est manifestée à la 7^e session extraordinaire de l'assemblée des Nations-Unies, à la 4^e C. N. U. C. E. D. de Nairobi, à la Conférence sur la Coopération économique internationale de Paris ;

— de consultations sur la mise en œuvre des résolutions du Conseil et sur les orientations générales (objets, principes, méthodes) des politiques menées par les Etats membres ;

— de coordination opérationnelle.

En tout état de cause, il faut souligner que la Convention signée à Lomé le 28 février 1975 est entrée officiellement en vigueur le 1^{er} avril 1976 ; succédant aux Conventions de Yaoundé (1964 et 1969) qui liaient la Communauté des Six à dix-neuf Etats africains et malgache associés (tous francophones plus la Somalie), elle a orga-

nisé pour cinq ans, à partir de mars 1975, les rapports entre la Communauté européenne et 46 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A. C. P.) dans les domaines suivants :

- actions commerciales ;
- stabilisation des recettes d'exportation ;
- interventions industrielles ;
- coopération financière et technique (Fonds européen de développement).

Sur ce dernier point, l'instrument central est la dotation de 3 milliards de dollars du 4^e F. E. D. auquel s'ajoutent 390 millions d'unités de compte d'interventions additionnelles de la B. E. I.

Des missions de programmation sous la responsabilité de la Commission ont parcouru la quasi-totalité des Etats concernés ; à leur retour, des programmes indicatifs ont été soumis aux experts des Etats membres au cours de réunions post-programmation à Bruxelles.

Il est certes utile de renforcer la coordination des opérations et des politiques sectorielles, pour les pays A. C. P. et la recherche de positions communes dans les conférences internationales ; il n'apparaît pas toutefois souhaitable de soumettre les politiques bilatérales de coopération aux orientations de la Communauté, en raison des différences dans la nature des liens unissant les divers pays membres aux pays en voie de développement et des capacités spécifiques de chaque pays.

CONCLUSION

Au terme de l'examen du budget pour 1977 de la Coopération, votre Commission des Finances, certes consciente des limites étroites dans lesquelles celui-ci a été préparé, doit vous indiquer ses inquiétudes quant à l'évolution même de la politique de coopération.

Comment, avec les moyens mesurés mis à la disposition du ministère de la Coopération, notre pays pourrait-il avoir une politique d'aide et de développement à la hauteur de ses ambitions ? Comment avec un budget tout juste reconduit, si l'on tient compte de l'érosion monétaire, serait-il possible de faire face aux compétences élargies de la Coopération qui s'étendent maintenant non seulement aux Etats issus de la France d'Outre-Mer, mais encore aux anciennes colonies belges, aux Etats lusophones accédant à l'indépendance, à l'île Maurice, à Haïti, à Saint-Thomas, au Cap Vert, aux Seychelles et à la Guinée Bissau ?

Sans doute, dans le même temps, nous efforçons-nous de développer la coopération internationale et, par le biais du financement conjoint, de pratiquer l'aide multilatérale ou, par le moyen du fonds de solidarité, de répondre à l'idée la plus digne de la Coopération, à savoir fournir à de jeunes Etats les ressources devant leur permettre de s'engager sur la voie du progrès ou d'y poursuivre leur chemin.

Aussi est on en droit d'être surpris de l'attitude désobligeante adoptée par bon nombre de ces Etats à l'égard de la France, au sein d'instances internationales, et notamment à la Conférence de Colombo ou récemment à l'O. N. U., aussi est-on en droit de trouver assez dramatique l'isolement, dans des réunions internationales, de notre pays qui, cependant, n'a cessé de mener vis-à-vis de ces Etats une politique confiante et fraternelle.

Il faut, toutefois, regarder au-delà de ces positions conjoncturelles et faire la part des sentiments d'injustice ressentis par certains qui sont pauvres mais potentiellement riches en raison de l'abondance de matières premières sur leur sol vis-à-vis de nations

riches mais pauvres en ces mêmes biens. La leçon à en tirer est que la Coopération ne saurait être routinière, lancée une fois pour toutes mais qu'elle doit sans cesse être remise sur le chantier. A cet égard, les interventions dans le cadre bilatéral, plus souples et plus efficace, doivent :

— être davantage orientées dans le sens de la formation des formateurs : d'où l'intérêt des actions linguistiques ;

— s'insérer dans des programmes à moyen terme permettant de dégager, chaque année, au sein du budget, les ressources nécessaires à la mise en œuvre des équipements et susceptibles d'être complétées par des investissements privés, protégés par un système adapté de garantie.

A des actions généralement ponctuelles, résultant souvent d'une politique de clientèle, il convient de substituer une coopération de service. Au demeurant, les dirigeants des pays partenaires sont prêts à débattre avec nous de l'affectation des moyens aux projets qui leur importent le plus et pour lesquels nos concours peuvent être relayés par des aides diverses bilatérales ou multilatérales.

Face aux difficultés rencontrées, face à une concurrence de plus en plus âpre menée par nos partenaires allemands et américains dans les Etats bénéficiaires de l'aide française, celle-ci doit être défendue et, pour ce faire, mieux connue de nos concitoyens.

Or, le moyen le plus adéquat nous paraît être, à cet égard, *le jumelage entre collectivités locales* de pays industrialisés et de pays en voie de développement ; c'est, en effet, par les jumelages, dont l'Allemagne fédérale a compris depuis longtemps tout l'intérêt, qu'il est possible de mobiliser toute une population, notamment les jeunes, en vue de lutter pour le développement, d'établir, par-dessus les frontières, des rapports de solidarité et de conduire ainsi à une participation concrète des citoyens à la construction d'une société plus fraternelle.

*
* *

Sous le bénéfice de l'ensemble de ces observations, votre Commission des Finances vous demande d'adopter le projet de budget du Ministère de la Coopération pour 1977.

ANNEXES



ANNEXE I

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE DES E. A. M.

I. — *L'évolution économique récente des E. A. M.* est caractérisée par une accentuation des disparités entre les pays. Il ne fait pas de doute en effet que la crise mondiale a fortement affecté les économies des E. A. M. en provoquant une nouvelle répartition des richesses à l'intérieur de ceux-ci.

L'effet structurel de la crise mondiale en 1974 a fortement bénéficié aux pays miniers dont les prix ont été considérablement réhaussés (pétrole, phosphates). Le Gabon et le Congo, exportateurs nets de produits pétroliers, ont vu leurs ressources extérieures s'accroître dans des proportions très importantes et de manière relativement durable, ce qui leur a permis d'accroître leur capacité d'épargne dans de fortes proportions. Le Togo, et plus accessoirement le Sénégal, ont tiré et tirent encore de leurs ressources en phosphates des recettes budgétaires appréciables.

En revanche, les pays disposant de ressources minières dont les prix n'ont pas connu de fortes révaluations (Zaire, Mauritanie) et les pays producteurs de matières premières agricoles diversifiées (Côte-d'Ivoire, Cameroun, Madagascar, île Maurice) ont suivi les effets de la crise mondiale de manière positive ou négative selon que les termes de l'échange se sont améliorés ou détériorés. En 1974, ils ont pu absorber sans trop de bouleversements les effets négatifs de la hausse des prix de l'énergie importée et des produits alimentaires ou manufacturés grâce à la forte amélioration des cours des matières premières qu'ils exportent. Cela a permis d'alimenter l'épargne budgétaire ou parabudgétaire (caisses de stabilisation).

L'année 1975 s'est présentée de manière beaucoup moins favorable aux E. A. M. du fait de la forte chute des cours extérieurs des matières premières que la récession mondiale a entraînée. Dans les pays moins favorisés qui ont une faible capacité d'exportation et subissent les conséquences de leur enclavement géographique, les effets de la crise ont été plus négatifs car la hausse des coûts des prix des produits importés n'a pu être que partiellement compensée par les hausses (non durables) des prix des matières premières.

D'une manière générale, le retournement à la baisse des prix en 1975 a eu un effet négatif sur le commerce extérieur de pratiquement tous les Etats : même parmi les E. A. M. qui sont gros exportateurs, on a constaté une vive réduction de l'excédent de la balance commerciale (Côte-d'Ivoire, Togo, Gabon, Mauritanie). Certains d'entre eux sont même devenus déficitaires (Cameroun, Zaire).

Durant les deux premiers trimestres de l'année 1976, les prix des produits exportés par les E. A. M. ont poursuivi la hausse amorcée au cours du second semestre 1975. Cette hausse a porté l'indice général des prix à l'exportation des E. A. M. à 217 début juillet (base 100 en 1971) dépassant les plus hauts niveaux de 1974.

Cette hausse a affecté tous les produits tropicaux, ainsi que certains produits miniers. Les prix des produits agricoles se sont nettement raffermis à l'exception de ceux des sous-produits du palmier et des tourteaux d'arachides. Les cours du bois sont en nette reprise. Ceux de certains produits miniers se situent à un niveau élevé (pétrole, phosphates), bien qu'ayant subi une baisse par rapport aux cours records de 1974. Les cours du cuivre remontent après la forte dépression de 1974-1975.

Les termes de l'échange des E. A. M. sont devenus positifs avec toutefois des disparités entre pays côtiers et pays enclavés.

Il faut par ailleurs souligner l'amélioration de la situation de trésorerie et de la position extérieure des Etats exportateurs de produits agricoles.

Celle-ci s'étant considérablement dégradée dans le courant de l'année 1975 (Côte-d'Ivoire, Cameroun, Togo, Sénégal, Gabon, Congo, Zaïre). L'amélioration des termes de l'échange constatée depuis fin 1975 a amené un redressement sensible de la position extérieure des Etats rattachés à la zone franc. De même les Etats qui tirent habituellement de l'excédent de leurs caisses de stabilisation un montant appréciable de recettes (Côte-d'Ivoire, Cameroun, Togo, Madagascar) devraient connaître une situation de trésorerie plus aisée, car la progression des cours extérieurs (café, cacao notamment) leur assure aux niveaux de prix atteints à la mi-1976 un différentiel positif appréciable, les prix producteurs n'ayant été rehaussés qu'exceptionnellement durant la campagne 1975-1976.

En outre, le retour en 1976 à un niveau plus supportable d'inflation est un autre facteur favorable aux E. A. M. En effet, le rythme d'inflation ayant été exceptionnellement élevé en 1974 (+ 21 %) pour l'ensemble des E. A. M., en raison notamment de la transmission de l'inflation mondiale sur des économies fort dépendantes de l'extérieur, tombait à environ 12 % en fin d'année 1975. Les premiers résultats connus pour 1976 indiquent une nouvelle décélération au rythme de 10,10 % par an.

Il faut signaler la situation particulière de l'inflation pour les pays dont la monnaie n'est pas rattachée au franc. Celle-ci a été en moyenne plus forte que dans les Etats de la zone franc. Cela tient à l'affaiblissement de leur monnaie, notamment au Zaïre où le taux de l'inflation annuel est remonté à 38 % en avril 1976.

Cependant, malgré la décrue de l'inflation, la situation du pouvoir d'achat des salariés et des agriculteurs n'enregistre guère d'amélioration par rapport à l'année 1975, les hausses de salaires ne compensant pas la hausse des prix ; le pouvoir d'achat rural est entamé au rythme de l'inflation car, sauf exception, le niveau des prix aux producteurs en 1975-1976 est resté inchangé par rapport à la campagne précédente.

ANNEXE II

LES ECHANGES ENTRE LES E. A. M. ET LA C. E. E. EN 1974 ET 1975 PERSPECTIVES 1976 ET 1977

Il faut, pour apprécier le volume des échanges avec la C. E. E. à 9, avoir recours aux propres statistiques de la Communauté.

Le tableau joint fait apparaître les résultats d'ensemble :

— soit importations par la C. E. E. à 9 de produits originaires des 19 E. A. M. pour les deux dernières années connues 1974 et 1975 ;

— exportations par la C. E. E. à 9 de produits destinés aux 19 E. A. M. pour les années 1974 et 1975.

On peut observer :

— qu'aux importations par la Communauté, il y a eu en 1975, par rapport à 1974, un important fléchissement de 30,2 % ;

— tandis qu'aux exportations par la Communauté, il y a eu pour la même année comparée à la précédente un gain de 6,9 %.

Les échanges de la Communauté à 9 avec les 19 E. A. M. concernés sont relativement faibles :

1,57 % des importations communautaires en 1974 ;

1,32 % seulement des importations communautaires en 1975 ;

1,08 % des exportations communautaires en 1974 ;

1,21 % des exportations en 1975.

Les parts respectives de la France et du Royaume-Uni dans les échanges entre la Communauté et les 19 E. A. M. sont en 1974 :

— au titre des importations communautaires : pour la France 37,05 % ; pour le Royaume-Uni 9,41 % ;

— au titre des exportations communautaires : pour la France 53,73 % ; pour le Royaume-Uni 6,63 %.

Les parts de ces deux mêmes Etats sont en 1975 :

— au titre des importations communautaires : pour la France 37,66 % ; pour le Royaume-Uni 11,78 % ;

— au titre des exportations communautaires : pour la France 50,24 % ; pour le Royaume-Uni 6,88 %.

Quatre Etats fournissent en 1974, 69,9 % des importations communautaires originaires des 19 E. A. M., soit :

Côte-d'Ivoire	19,1 %
Cameroun	9,0 %
Gabon	12,7 %
Zaïre	29,1 %
	<hr/>
	69,9 %

Cinq Etats fournissent en 1975, 72,1 % des importations communautaires originaires des 19 E. A. M., soit :

Sénégal	19,1 %
Côte-d'Ivoire	21,6 %
Cameroun	9,2 %
Gabon	11,6 %
Zaïre	21,6 %
	<hr/>
	72,1 %

D'autre part, quatre Etats absorbent à eux seuls 57,6 % des exportations communautaires vers les 19 E. A. M. en 1974, soit :

Sénégal	10,0 %
Côte-d'Ivoire	17,8 %
Cameroun	9,5 %
Zaïre	20,3 %
	<hr/>
	57,6 %

Cinq Etats absorbent à eux seuls 63,9 p. 100 des exportations communautaires vers les dix-neuf E. A. M. en 1975, soit :

Sénégal	9,4 %
Côte-d'Ivoire	16,7
Cameroun	9,8
Gabon	11,6
Zaïre	16,4
	<hr/>
	63,9 %

Dans leurs échanges avec la Communauté, neuf Etats parmi les dix-neuf E. A. M. ont en 1974 une balance positive. Ce sont :

	IMPORTATIONS communautaires.	EXPORTATIONS communautaires.
	Unités de compte.	
Mauritanie	114 630	65 891
Sénégal	243 491	240 888
Côte-d'Ivoire	707 074	425 282
Togo	157 058	64 469
Cameroun	335 963	227 473
Gabon	471 316	199 106
Congo	162 235	105 119
Zaïre	1 083 780	486 788
Maurice	101 974	73 905

En 1975, seulement sept E. A. M. parmi les dix-neuf ont une balance positive avec la Communauté. Ce sont :

	IMPORTATIONS communautaires.	EXPORTATIONS communautaires.
	Unités de compte.	
Mauritanie	115 440	100 105
Côte-d'Ivoire	650 838	454 552
Togo	108 443	108 263
Cameroun	277 069	267 728
Gabon	351 162	314 741
Zaïre	650 690	446 544

N. B. — Les dix-neuf E. A. M. auxquels il est fait allusion dans cette note sont : la Mauritanie, le Mali, la Haute-Volta, le Niger, le Tchad, le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, le Togo, le Bénin (Dahomey), le Cameroun, la République Centrafricaine, le Gabon, le Congo, le Zaïre, le Rwanda, le Burundi, la Somalie.

Echanges commerciaux de la Communauté européenne avec les 10 E. A. M.

Destination :	ORIGINE							
	Importations communautaires.				Exportations communautaires.			
	1974		1975		1974		1975	
	Communauté à neuf.	Communauté à six.	Communauté à neuf.	Communauté à six.	Communauté à neuf.	Communauté à six.	Communauté à neuf.	Communauté à six.
En millions de francs	23 311,9	19 481,9	17 125,1	14 970,4	14 393,5	13 337,3	15 468,8	14 329,1
En unités de compte (1 000) .	3 712 253	3 241 399	3 014 871	2 635 544	2 394 795	2 219 063	2 723 278	2 522 638
Variation en francs 1974-1975	»	»	— 5 186,8	— 4 511,6	»	»	+ 1 075,3	+ 991,8
Variation en pourcentage	»	»	— 30,2	— 30,1	»	»	+ 6,95	+ 6,92
Monde en unités de compte (1 000) .	235 460 446	181 139 082	227 905 107	176 957 181	220 983 895	181 761 130	225 012 191	182 889 576
Soit en pourcentage 19 E. A. M.-Monde	1,57	1,78	1,32	1,48	2,08	1,22	1,21	1,37

1974 : 166,38 U. C. = 1 000 F.

1975 : 176,05 U. C. = 1 000 F.

Sources : Eurestat 4/76, 5/76.

*Parts respectives de la France et du Royaume-Uni
dans les échanges communautaires avec les 19 E. A. M. en 1974.*

Valeur : en milliers d'unités de compte, en millions de francs.

	IMPORTATIONS communautaires.	EXPORTATIONS communautaires.
19 E. A. M. :		
En milliers d'unités de compte.....	3 712 153	2 394 795
En millions de francs.....	22 311,9	14 393,5
Part de la France :		
En milliers d'unités de compte.....	1 375 536	1 286 855
En millions de francs.....	8 267,4	7 734,4
Pourcentage France-19 E. A. M.	37,05 %	53,73 %
Part du Royaume-Uni :		
En milliers d'unités de compte.....	349 498	158 934
En millions de francs.....	2 100,6	955,2
Pourcentage Royaume-Uni-19 E. A. M...	9,41 %	6,63 %

1974 : 166,38 unités de compte = 1 000 F.
Sources : Eurostat 4/76, 5/76.

*Parts respectives de la France et du Royaume-Uni
dans les échanges communautaires avec les 19 E. A. M. en 1975.*

Valeur : en milliers d'unités de compte, en millions de francs.

	IMPORTATIONS communautaires.	EXPORTATIONS communautaires.
19 E. A. M. :		
En milliers d'unités de compte.....	3 014 871	2 723 278
En millions de francs.....	17 125,1	15 468,8
Part de la France :		
En milliers d'unités de compte.....	1 135 462	1 368 307
En millions de francs.....	6 449,6	7 771,2
Pourcentage France-19 E. A. M.	37,66 %	50,24 %
Part du Royaume-Uni :		
En milliers d'unités de compte.....	355 202	187 849
En millions de francs.....	2 017,6	1 067,0
Pourcentage Royaume-Uni-19 E. A. M...	11,78 %	6,89 %

1975 : 176,05 unités de compte = 1 000 F.
Sources : Eurostat 5/76.

Perspectives pour 1976 et 1977.

Les importations de la C. E. E. en provenance des 19 anciens E. A. M. A. ont accusé en 1975 une baisse de 18,7 % sur celles de 1974.

Par contre, les exportations de la C. E. E. à destination des mêmes E. A. M. A. se traduisent en 1975 par une croissance de 13,7 % par rapport à 1974.

Les importations communautaires en provenance des 27 autres pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont, de même, accusé une baisse de 27,5 % sur celles de 1974.

Sauf événement imprévisible : hausse brutale des cours des matières premières, inflation généralisée, perturbations diverses sur les marchés mondiaux, hausse importante du prix des produits manufacturés exportés par les pays industrialisés, on peut prévoir :

— pour les importations communautaires originaires des Etats A. C. P., leur maintien à leur niveau actuel, soit une légère baisse, ces Etats essayant de diversifier leurs exportations et de trouver sur des marchés extra-communautaires, des débouchés ;

— pour les exportations communautaires à destination des A. C. P., une poursuite de la croissance, les neuf Etats de la Communauté ayant établi avec les A. C. P. des circuits commerciaux qui seront sans doute battus en brèche par les pays tiers mais qui, dans les années qui viennent, ne risquent pas, si un effort est fait, de perdre leur primauté.

Echanges avec l'ensemble des Etats A. C. P.

Les résultats des échanges entre les E. A. M. A. et la C. E. E. en 1974 et 1975 ayant été fournis dans la première partie de cette note, seront indiqués ici, uniquement les résultats intéressant les 27 Etats qui, depuis Lomé, font nouvellement partie de l'Association. La liste de ces Etats est fournie en appendice de cette note.

Le Ministère de la Coopération ne dispose pas pour l'instant des statistiques des Etats. Il faut donc, pour apprécier le volume des échanges avec la C. E. E. à Neuf, avoir recours aux propres statistiques de la Communauté.

Le tableau joint fait apparaître les résultats d'ensemble :

— soit, importations par la C. E. E. à Neuf, de produits originaires des 27 Etats pour les deux dernières années 1974 et 1975 ;

— exportations par la C. E. E. à Neuf, de produits destinés aux 27 Etats pour les années 1974 et 1975.

On peut observer :

— qu'aux importations par la Communauté, il y a eu, en 1974, par rapport à 1973, un accroissement important de 43,4 % ;

— tandis qu'aux exportations par la Communauté, il y a eu, pour la même année, comparée à la précédente, un gain de 22,8 % ;

En 1975, on constate aux importations par la Communauté, un fléchissement de 46,5 % par rapport à 1974. Toutefois si l'on rapproche les résultats de 1975 de ceux de 1973, on remarque un gain de 20,7 % pour la dernière année connue ;

— aux exportations par la Communauté, il y a eu pour l'année 1975 comparée à l'année 1974 un nouveau gain de 19,5 %.

Les échanges de la Communauté à 9 avec les 27 Etats concernés sont relativement faibles :

2,5 % des importations communautaires en 1974 ;

1,9 % seulement des importations communautaires en 1975 ;

1,5 % des exportations communautaires en 1974 ;

1,9 % également des exportations en 1975.

Les parts respectives de la France et du Royaume-Uni dans les échanges entre la Communauté et les 27 Etats sont en 1974 :

— au titre des importations communautaires : pour la France 16,17 %, pour le Royaume-Uni 27,80 % ;

— au titre des exportations communautaires : pour la France 8,9 %, pour le Royaume-Uni 43,3 %.

Les parts des deux mêmes Etats dans les échanges entre la Communauté et les 27 Etats sont en 1975 :

— au titre des importations communautaires : pour la France 18,92 %, pour le Royaume-Uni 58,5 % ;

— au titre des exportations communautaires : pour la France 14,37 %, pour le Royaume-Uni 37,9 %.

Quatre Etats fournissent, en 1974, 79,2 % des importations communautaires originaires des 27 Etats soit :

Ghana	4,1 %
Nigeria	59,8 %
Libéria	4,9 %
Zambie	10,4 %
	<hr/>
	79,2 %

Quatre Etats fournissent en 1975, 79,9 % des importations communautaires originaires des 27 Etats soit :

Ghana	5,2 %
Libéria	5,6 %
Nigeria	60,4 %
Zambie	8,7 %
	<hr/>
	79,9 %

D'autre part, 5 Etats absorbent en 1974, à eux seuls, 67,2 % des exportations communautaires vers les vingt-sept Etats. Ce sont :

Ghana	7,9 %
Kenya	9,3 %
Libéria	9,6 %
Nigeria	32,6 %
Zambie	7,8 %
	<hr/>
	67,2 %

Tandis qu'en 1975 5 Etats également absorbent à eux seuls 84,7 % des exportations communautaires vers les 27 Etats. Ce sont :

Kenya	6,0 %
Libéria	63,3 %
Nigeria	52,7 %
Zambie	6,2 %
Soudan	6,5 %
	<hr/>
	84,7 %

Dans leurs échanges avec la Communauté, seul un petit nombre (12) d'Etats parmi les 27 ont en 1974 une balance positive. Ce sont :

	IMPORTATIONS communautaires.	EXPORTATIONS communautaires.
	Unités de compte.	
Gambie	34 040	14 746
Sierra Léone	105 017	67 277
Nigeria	3 656 221	1 096 465
Ouganda	94 900	39 488
Zambie	630 084	262 649
Malawi	43 629	33 787
Botswana	5 909	4 007
Swaziland	38 359	2 037
Guyana	77 438	52 390
Fidji	40 994	5 722
Tonga	1 935	789
Samoa	4 410	1 365

1974: 166,38 unités de compte = 1 000 F.

En 1975 seulement 5 pays parmi les 27 ont une balance positive. Ce sont :

	IMPORTATIONS communautaires.	EXPORTATIONS communautaires.
	Unités de compte.	
Ghana	231 073	226 688
Nigeria	2 665 194	2 258 271
Zambie	383 967	264 138
Guyana	101 853	>
Fidji	86 117	>

1975: 176,05 unités de compte = 1 000 F.

N. B. — Les 27 Etats auxquels il est fait allusion dans cette note sont: les Bahamas, la Barbade, le Botswana, l'Ethiopie, les Fidji, la Gambie, le Ghana, Grenade, la Guinée, La Guinée Bissau, la Guinée équatoriale, la Guyane, la Jamaïque, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, le Nigeria, la Sierra Leone, le Soudan, le Swaziland, la Tanzanie, Tonga, Trinité-Tobago, l'Ouganda, le Samoa occidental, la Zambie.

Echanges commerciaux de la Communauté européenne avec les 27 Etats, nouveaux signataires de la convention d'association.
(Lomé, février 1975.)

DESTINATION	ORIGINE							
	Importations communautaires.				Exportations communautaires.			
	1974		1975		1974		1975	
	Communauté à neuf.	Communauté à six.	Communauté à neuf.	Communauté à six.	Communauté à neuf.	Communauté à six.	Communauté à neuf.	Communauté à six.
27 Etats :								
En millions de francs	36 690,4	25 733,7	25 044,1	17 059,8	20 193,6	11 414,6	24 339,4	14 308,5
En unités de compte (1 000)	6 104 559	4 281 584	4 09 017	3 003 390	3 359 814	1 915 968	4 284 958	2 519 026
Variation en francs 1973-1974 — 1974-1975 ...	+ 15 941,9	+ 13 875,9	— 11 646,3	— 8 673,9	+ 4 623,9	+ 4 400,7	+ 34 145,8	+ 2 792,9
Variation en pourcentage	+ 43,4	+ 53,9	— 46,5	— 50,8	+ 22,8	+ 38,2	+ 17,0	+ 19,5
Monde en unités de compte (1 000).	235 460 446	181 139 082	227 395 696	176 447 734	220 983 895	181 761 130	224 529 680	182 407 064
Soit en pourcentage 27 Etats - Monde	2,5	2,3	1,9	1,7	1,5	1,0	1,9	1,3

1974: 166,38 unités de compte = 1 000 F.

1975: 176,05 unités de compte = 1 000 F.

Source : Eurostat 4/76, 5/76.

*Parts respectives de la France et du Royaume-Uni
dans les échanges communautaires avec les 27 Etats en 1974.*
(Valeur : en milliers d'unités de compte, en millions de francs.)

	IMPORTATIONS communautaires.	EXPORTATIONS communautaires.
27 Etats :		
En milliers d'unités de compte.....	6 104 559	3 359 814
En millions de francs.....	36 690,4	20 193,6
Part de la France :		
En milliers d'unités de compte.....	987 586	302 061
En millions de francs.....	5 935,7	1 815,4
Pourcentage France-27 Etats.....	16,17	8,9
Part du Royaume-Uni :		
En milliers d'unités de compte.....	1 698 939	1 455 574
En millions de francs.....	10 211,2	8 748,5
Pourcentage Royaume-Uni-27 Etats.....	27,8	43,3

1974 : 166,38 unités de compte = 1 000 F.

*Parts respectives de la France et du Royaume-Uni
dans les échanges communautaires avec les 27 Etats en 1975.*
(Valeur : en milliers d'unités de compte, en millions de francs.)

	IMPORTATIONS communautaires.	EXPORTATIONS communautaires.
27 Etats :		
En milliers d'unités de compte.....	4 409 017	4 284 958
En millions de francs.....	25 044,1	24 339,4
Part de la France :		
En milliers d'unités de compte.....	834 333	616 105
En millions de francs.....	4 739,2	3 499,6
Pourcentage France-27 Etats.....	18,92	14,37
Part du Royaume-Uni :		
En milliers d'unités de compte.....	12 897	1 626 153
En millions de francs.....	14 651,6	9 236,9
Pourcentage Royaume-Uni-27 Etats.....	58,5	37,9

1975 : 176,05 unités de compte = 1 000 F.

Sources : Eurostat 4/76, 5/76.

ANNEXE III

LES ECHANGES ENTRE LA C. E. E. ET L'ENSEMBLE DES ETATS A. C. P. AYANT SIGNE L'ACCORD DE LOME, EN 1974 ET 1975.

Echanges avec l'ensemble des Etats A. C. P.

Seront indiqués les résultats intéressant les vingt-sept Etats qui, depuis Lomé, font nouvellement partie de l'association. La liste de ces Etats est fournie en appendice de cette note.

Le tableau joint fait apparaître les résultats d'ensemble :

- soit, importations par la C. E. E. à neuf, de produits originaires des vingt-sept Etats pour les deux dernières années 1974 et 1975 ;
- exportations par la C. E. E. à neuf, de produits destinés aux vingt-sept Etats pour les années 1974 et 1975.

On peut observer :

- qu'aux importations par la Communauté, il y a eu, en 1974, par rapport à 1973, un accroissement important de 43,4 % ;
- tandis qu'aux exportations par la Communauté, il y a eu, pour la même année comparée à la précédente, un gain de 22,8 % ;
- en 1975, on constate aux importations par la Communauté un fléchissement de 46,5 % par rapport à 1974. Toutefois, si l'on rapproche les résultats de 1975 de ceux de 1973, on remarque un gain de 20,7 % pour la dernière année connue ;
- aux exportations par la Communauté, il y a eu pour l'année 1975 comparée à l'année 1974 un nouveau gain de 19,5 %.

Les échanges de la Communauté à Neuf avec les vingt-sept Etats concernés sont relativement faibles :

- 2,5 % des importations communautaires en 1974 ;
- 1,9 % seulement des importations communautaires en 1975 ;
- 1,5 % des exportations communautaires en 1974 ;
- 1,9 % également des exportations en 1975.

Les parts respectives de la France et du Royaume-Uni dans les échanges entre la Communauté et les vingt-sept Etats sont, en 1974 :

- au titre des importations communautaires : pour la France, 16,17 % ; pour le Royaume-Uni, 27,80 % ;
- au titre des exportations communautaires : pour la France, 8,9 % ; pour le Royaume-Uni 43,3 % ;

Les parts des deux mêmes Etats dans les échanges entre la Communauté et les vingt-sept Etats sont, en 1975 :

- au titre des importations communautaires : pour la France, 18,92 % ; pour le Royaume-Uni, 58,5 % ;
- au titre des exportations communautaires : pour la France : 14,37 % ; pour le Royaume-Uni, 37,9 %.

Quatre Etats fournissent, en 1974, 79,2 % des importations communautaires originaires des vingt-sept Etats, soit :

Ghana	4,1 %
Nigeria	59,8 %
Libéria	4,9 %
Zambie	10,4 %
	<u>79,2 %</u>

Quatre Etats fournissent, en 1975, 79,9 % des importations communautaires originaires des vingt-sept Etats, soit :

Ghana	5,2 %
Libéria	5,6 %
Nigeria	60,4 %
Zambie	8,7 %
	<u>79,9 %</u>

D'autre part, cinq Etats absorbent en 1974, à eux seuls, 67,2 % des exportations communautaires vers les vingt-sept Etats. Ce sont :

Ghana	7,9 %
Kenya	9,3 %
Libéria	9,6 %
Nigeria	32,6 %
Zambie	7,8 %
	<u>67,2 %</u>

Tandis qu'en 1975 cinq Etats également absorbent à eux seuls 84,7 % des exportations communautaires vers les vingt-sept Etats. Ce sont :

Kenya	6,0 %
Libéria	13,3 %
Nigeria	52,7 %
Zambie	6,2 %
Soudan	6,5 %
	<u>84,7 %</u>

Dans leurs échanges avec la Communauté, seul un petit nombre (12) d'Etats parmi les vingt-sept ont en 1974 une balance positive. Ce sont :

	IMPORTATIONS communautaires.	EXPORTATIONS communautaires.
	Unités de compte.	
Gambie	34 040	14 746
Sierra Léone	105 017	67 277
Nigeria	3 656 221	1 096 465
Ouganda	94 900	39 488
Zambie	630 084	262 649
Malawi	43 629	33 787
Botswana	5 909	4 007
Swaziland	38 359	2 037
Guyana	77 438	52 390
Fidji	40 994	5 722
Tonga	1 935	789
Samoa	4 410	1 365

1974 : 166,38 unités de compte = 1 000 F.

En 1975, seulement cinq pays parmi les vingt-sept ont une balance positive. Ce sont :

	IMPORTATIONS communautaires.	EXPORTATIONS communautaires.
	Unités de compte.	
Ghana	231 073	226 688
Nigeria	2 665 194	2 258 271
Zambie	383 967	264 138
Guyana	101 853	»
Fidji	86 117	»

1975 : 176,05 unités de compte = 1 000 F.

N. B. — Les vingt-sept Etats auxquels il est fait allusion dans cette note sont : les Bahamas, la Barbade, le Botswana, l'Ethiopie, les Fidji, la Gambie, le Ghana, Grenade, la Guinée, La Guinée Bissau, la Guinée équatoriale, la Guyane, la Jamaïque, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, le Nigeria, la Sierra Leone, le Soudan, le Swaziland, la Tanzanie, Tonga, Trinité-Tobago, l'Ouganda, le Samoa occidental, la Zambie.

Echanges commerciaux de la Communauté européenne avec les 27 Etats, nouveaux signataires de la convention d'association.

(Lomé, février 1975.)

DESTINATION	ORIGINE							
	Importations communautaires.				Exportations communautaires.			
	1974		1975		1974		1975	
	Communauté à neuf.	Communauté à six.	Communauté à neuf.	Communauté à six.	Communauté à neuf.	Communauté à six.	Communauté à neuf.	Communauté à six.
27 Etats :								
En millions de francs	36 690,4	25 733,7	25 044,1	17 059,8	20 193,6	11 414,6	24 339,4	14 308,5
En unités de compte (1 000)	6 104 559	4 281 584	4 809 017	3 003 390	3 359 814	1 915 968	4 284 958	2 519 026
Variation en francs 1973-1974 — 1974-1975 ...	+ 15 941,9	+ 13 875,9	— 11 646,3	— 8 673,9	+ 4 623,9	+ 4 400,7	+ 34 145,8	+ 2 792,9
Variation en pourcentage	+ 43,4	+ 53,9	— 46,5	— 50,8	+ 22,8	+ 38,2	+ 17,0	+ 19,5
Monde en unités de compte (1 000).	235 460 446	181 139 082	227 395 696	176 447 734	220 983 895	181 761 130	224 529 680	182 407 064
Soit en pourcentage 27 Etats - Monde	2,5	2,3	1,9	1,7	1,5	1,0	1,9	1,3

1974: 166,38 unités de compte = 1 000 F.

1975: 176,05 unités de compte = 1 000 F.

Source : Eurostat 4/76, 5/76.

*Parts respectives de la France et du Royaume-Uni
dans les échanges communautaires avec les 27 Etats en 1974.*

(Valeur : en milliers d'unités de compte, en millions de francs.)

	IMPORTATIONS communautaires.	EXPORTATIONS communautaires.
27 Etats :		
En milliers d'unités de compte....	6 104 559	3 359 814
En millions de francs.....	36 690,4	20 193,6
Part de la France :		
En milliers d'unités de compte....	987 586	302 061
En millions de francs.....	5 935,7	1 815,4
Pourcentage France-27 Etats.....	16,17	8,9
Part du Royaume-Uni :		
En milliers d'unités de compte....	1 698 939	1 455 574
En millions de francs.....	10 211,2	8 748,5
Pourcentage Royaume-Uni-27 Etats.....	27,8	43,3

1974 : 166,38 unités de compte = 1 000 F.

*Parts respectives de la France et du Royaume-Uni
dans les échanges communautaires avec les 27 Etats en 1975.*

(Valeur : en milliers d'unités de compte, en millions de francs.)

	IMPORTATIONS communautaires.	EXPORTATIONS communautaires.
27 Etats :		
En milliers d'unités de compte....	4 409 017	4 284 958
En millions de francs.....	25 044,1	24 839,4
Part de la France :		
En milliers d'unités de compte....	834 333	616 105
En millions de francs.....	4 739,2	3 499,6
Pourcentage France-27 Etats.....	18,92	14,37
Part du Royaume-Uni :		
En milliers d'unités de compte....	12 897	1 626 153
En millions de francs.....	14 651,6	9 236,9
Pourcentage Royaume-Uni-27 Etats.....	58,5	37,9

1975 : 176,05 unités de compte = 1 000 F.

Sources : Eurostat 4/76, 5/76.

ANNEXE IV

**COMPARAISON DE L'AIDE APPORTEE EN 1975 AUX ETATS AFRICAINS
ET MALGACHE PAR LA FRANCE, PAR LA COMMUNAUTE EUROPEENNE
ET, A TITRE BILATERAL,
PAR CHACUN DES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE,
PAR LES ETATS-UNIS, L'U. R. S. S., LA CHINE, LE JAPON, LES PAYS ARABES
ET PAR LES PRINCIPALES INSTANCES MULTILATERALES**

I. — Aide de la France.

Il ressort du memorandum de la France sur l'aide qui sera adressé en 1976 au Comité d'aide au développement de l'O. C. D. E. que :

— l'aide totale (publique et privée) de la France aux pays en voie de développement s'est élevée à 16 955 millions de francs en 1975 (soit 1,17 % du P. N. B.) pour 1974, 16 302 millions de francs (soit 1,23 % du P. N. B.) ;

— l'aide publique française aux pays en développement atteignait 9 021 millions de francs (soit 0,62 % du P. N. B.) en 1975 contre 8 804 millions de francs (soit 0,60 % du P. N. B.) pour l'année précédente et 0,58 % pour l'année 1973 ;

— l'aide privée française s'élevait à 6 505 millions de francs en 1975 contre 7 497 millions de francs en 1974 et 5 513 millions de francs en 1973.

La part de l'aide publique consacrée aux E. A. M. atteint 2 350 millions de francs sur un total d'aide publique bilatérale de 7 619 millions de francs, ce qui représente 30,4 %.

L'aide à caractère public dirigée vers les pays du ressort du Ministère de la Coopération provient essentiellement du Fonds d'aide et de coopération (F. A. C.), des autres départements ministériels et de la Caisse centrale de coopération économique (C. C. C. E.). Pour l'année 1975, les concours du F. A. C. représentent 2 075 millions de francs et ceux des autres Ministères 144 millions de francs.

Les versements de la C. C. C. E. se situent pour ces mêmes pays à 320 millions de francs de prêts bruts, soit 131 millions de francs en prêts nets.

II. — Aide de la Communauté économique européenne.

Les crédits du 3^e F. E. D. (Yaoundé II), dont la mise en œuvre a couvert la période du 1^{er} janvier 1971 au 31 janvier 1975, représentent un montant de 905 millions d'unités de compte (U. C.) (1).

Au 1^{er} juillet 1976, le 3^e F. E. D. avait engagé, en faveur des anciens Etats africains et malgache associés (E. A. M. A.) de la Convention de Yaoundé II, 783,633 millions d'unités de compte sur un total de 868,8 millions d'unités de compte ; la différence étant attribuée aux Territoires et Départements d'Outre-Mer dépendants.

(1) Unités de compte = 5,5 FF.

Déduction faite de la Somalie, qui a reçu 41 millions d'unités de compte, 742 millions d'unités de compte sont allés aux pays relevant du Ministère de la Coopération. Ils ont été répartis sur les cinq années de la Convention de Yaoundé II, soit une moyenne annuelle d'environ 150 millions d'unités de compte.

Pour la période 1975 à 1980, le montant du 4^e F. E. D. ouvert par la Convention de Lomé s'élève à 3 000 millions d'unités de compte, dont 2 100 millions d'unités de compte en subventions, alors que le nombre des Etats bénéficiaires est passé de 19 à 46. Sa mise en application est intervenue le 1^{er} avril 1976 et, au 1^{er} juillet, 100 millions avaient été engagés en faveur d'Etats relevant du Ministère de la Coopération.

III. — Aide des Etats membres de la Communauté économique européenne.

Les données chiffrées relatives à l'aide apportée en 1975 aux Etats africains et malgache par les Etats membres de la C. E. E. autres que la France ne sont pas encore connus. Seuls ont été communiqués les montants d'aide totale au développement concernant tous les pays bénéficiaires.

Le tableau ci-dessous retrace les montants d'aide publique totale au développement des Etats-membres de la Communauté autres que la France pour 1974 et 1975, leur pourcentage d'accroissement d'une année sur l'autre ainsi que le pourcentage consacré en 1974 au Etats africains et malgache.

L'Irlande et le Luxembourg ne fournissent pratiquement aucune aide.

Le tableau est exprimé en millions de dollars (source : C. A. D./O. C. D. E.).

	1974		1975	POURCENTAGE d'augmentation.
	Aide totale.	Dont E. A. M.	Aide totale.	Aide totale.
République fédérale d'Allemagne	1 430	8,48 %	1 686	+ 17,9 %
Belgique	271	67,58 %	377	+ 39 %
Danemark	168	5 %	205	+ 22 %
Italie	218	7,5 %	131	— 40 %
Pays-Bas	435	2 %	603	+ 38,6 %
Royaume-Uni	731	1 %	863	+ 18 %

En ce qui concerne la République fédérale d'Allemagne, deux éléments peuvent être notés :

1° Une diminution de pourcentage des crédits destinés à l'aide publique qui est déjà passée de 0,41 % en 1968 à 0,37 % en 1974. La progression des crédits affectés à la politique de coopération depuis 1972 est demeurée inférieure à la croissance globale des dépenses ;

2° Une concentration plus poussée de l'aide sur les pays africains.

Les Pays-Bas s'intéressent très peu à l'Afrique noire francophone, exception faite de la Haute-Volta qui a bénéficié d'ouvertures de crédits de 35 millions de francs en 1975 auxquels il convient d'ajouter une participation de 6 millions de dollars pour la lutte contre l'onchocercose en Afrique de l'Ouest.

IV. — Aide des Etats-Unis.

De même que pour les pays du Marché commun, les chiffres américains d'aide aux E. A. M. ne sont pas encore connus pour 1975. Pour 1974, la part consacrée à ces Etats était de 3 % sur un total d'aide publique de 3 439 millions de dollars. Pour 1975, le montant du budget de l'aide au développement des Etats-Unis a atteint 4 007 millions de dollars, soit un accroissement de 16,5 %.

V. — Aide de l'U. R. S. S.

En Afrique noire francophone, l'aide soviétique s'adresse aux pays suivants : Cameroun, Congo, Mali, Mauritanie, Sénégal, Tchad.

Il semble que les engagements d'aide de l'U. R. S. S. aient fortement baissé, passant de 1 milliard de dollars en 1973 à moins de 700 millions de dollars en 1974. Pour 1975, ils sembleraient se situer aux environs de 800 millions de dollars (soit 0,15 % du P. N. B. estimé).

La part réservée à l'Afrique est marginale.

VI. — Aide de la Chine populaire.

En Afrique noire francophone, l'aide chinoise s'adresse aux pays suivants : Mali, Mauritanie, Congo, Burundi, Rwanda, Maurice, Cameroun, Zaïre, Bénin, Togo, Madagascar, Tchad, Niger.

Les engagements portent pour l'essentiel sur des prêts à long terme sans intérêt.

Pour 1975, les engagements d'aide de la Chine seraient de 222 millions de dollars dont 142 millions de dollars, soit environ 63 % à l'Afrique.

VII. — Aide du Japon.

L'aide japonaise aux E. A. M. est très faible et concerne essentiellement Madagascar, la Mauritanie, la Côte-d'Ivoire et le Niger.

Les chiffres d'aide aux E. A. M. pour 1975 ne sont pas encore connus. Pour 1974, la part réservée à ces Etats était de 1,15 % sur un total d'aide publique de 1 126 millions de dollars. Pour 1975, le montant de l'aide publique est de 1 150 millions de dollars, soit un accroissement de 2,1 %.

VIII. — Aide des Pays arabes.

En 1975, le total des engagements d'aide bi et multilatéraux des pays arabes membres de l'O. P. E. P. et de l'Iran s'est élevé à 4,12 milliards de dollars et les versements à 2,56 milliards (1,4 % du P. N. B.).

Pour la même année, les engagements financiers de nature bi ou multilatérale non assortis de libéralités se sont élevés à 4,26 milliards de dollars et les versements à 2,59 milliards de dollars (source : O. C. D. E.).

En ce qui concerne les Etats francophones africains et malgache, l'aide des Etats arabes membres de l'O. P. E. P., de l'Iran et du Maroc s'est élevée en 1975 à plus de 485 millions de dollars.

La tableau ci-joint indique la répartition des engagements par pays bénéficiaire :

	EN MILLIONS de dollars.	EN MILLIONS de francs (1).
Zaire	110	495
Mauritanie	96,1	432,45
Mali	61	274,5
Congo	42,4	190,8
Gabon	35,2	158,4
Haute Volta	26,6	124,2
Niger	27	121,5
Cameroun	25,5	114,5
Sénégal	17,8	80,1
Tchad	12,5	56,25
Togo	11	49,5
Rwanda	8,1	336,45
Bénin	8	36
Madagascar	5	22,5
Burundi	2	9
R. C. A.	»	»
Côte-d'Ivoire	»	»
Ile Maurice	»	»
Organisations inter-étatiques	»	»
O. M. V. S. (Mali, Mauritanie et Sénégal).	70	315
	485,9	2 186,5

(1) Taux de conversion utilisé : 1 dollar = 450 F.

IX. — Aide des principales instances multilatérales.

1. — NATIONS UNIES

L'aide que les Nations Unies apportent aux États relevant de la compétence du Ministère de la Coopération provient pour l'essentiel :

— du programme des Nations Unies pour le Développement (P. N. U. D.) dont les ressources sont constituées des contributions volontaires des États membres. Son action consiste essentiellement à financer des bourses d'étude et de stage ainsi que la fourniture d'experts avec leur soutien logistique. Ceux-ci ont en général pour tâche de procéder à des études et d'apporter une aide technique aux pays bénéficiaires ;

— du programme ordinaire des Nations-Unies dont les ressources proviennent du budget de l'Assemblée générale alimenté par des contributions obligatoires. Le programme ordinaire finance également des programmes de bourses et d'experts ;

— des programmes réguliers des institutions spécialisées, dont le budget autonome est financé par les contributions obligatoires des États membres. Les institutions spécialisées fournissent des experts dans leur domaine respectif d'intervention.

Les pays du ressort du Ministère de la Coopération ont reçu, en 1975, au titre des projets du P. N. U. D., plus de 52 millions de dollars, soit 50 % du montant attribué à l'Afrique (103,6 millions de dollars), ce qui se traduit par l'envoi de près de 1 400 experts et l'attribution d'un millier de bourses (970) et représente plus de 8 % des dépenses totales du P. N. U. D. pour la même année ;

De leur côté, les Organisations des Nations Unies financent dans le cadre de leurs programmes ordinaires et à l'aide de ressources extra-budgétaires (telles que contributions d'affectations spéciales) aux pays en développement une assistance technique de l'ordre de 284 millions de dollars ; plus de 80,8 millions de dollars vont à l'Afrique et sur ce montant, 30 millions de dollars aux pays relevant du Ministère de la Coopération. Ces derniers bénéficient de 37 % des crédits dirigés vers le continent africain et 10,5 % du total de l'aide mondiale. Pour les pays considérés les pourcentages moyens de l'aide totale des Nations Unies se situent à 44,5 % des crédits alloués à l'Afrique et à 11 % des crédits mondiaux.

2. — INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Le groupe de la Banque mondiale apporte une aide importante aux États relevant du Ministère de la Coopération. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (B. I. R. D.) et l'Agence internationale pour le développement (A. I. D.) prennent une part active au développement de ces pays souvent sous une forme conjointe avec l'aide française et généralement en coopération avec elle.

Pour 1975, les opérations de la B. I. R. D. et de l'A. I. D. atteignent les montants suivants (en millions de dollars) :

— ensemble des opérations : 5 895,8, dont A. I. D. 1 576,2 ;

— Afrique : 1 471,6, dont A. I. D. 501,6 ;

— pays relevant du Ministère de la Coopération : 484,8, dont A. I. D. 217,7.

Ces derniers pays reçoivent donc 32,9 % des crédits alloués à l'Afrique et 8,22 % des crédits affectés à l'ensemble des pays en développement.

I. — Montant net des ressources financières

(Millions)

	COTE- D'IVOIRE	DAHO- MEY (Bénin).	HAUTE- VOLTA	MALI	MAURI- TANIE	NIGER	SENE- GAL	TOGO
Total	189,4	36,3	118,0	122,0	101,1	140,8	161,3	57,7
Apports multilatéraux.....	71,9	16,1	44,0	52,6	16,9	56,6	43,3	14,9
C. E. E.	29,0	7,5	32,3	31,0	15,0	42,1	19,7	10,0
Groupe B. I. R. D. - F. M. I.	33,7	4,2	2,3	11,3	— 8,2	1,8	11,3	0,2
O. N. U.	5,5	3,0	5,9	4,6	5,4	9,5	7,7	3,7
O. P. E. P.	3,6	1,2	2,7	3,9	5,8	2,7	3,8	0,9
Apports bilatéraux	117,5	20,2	74,0	69,4	84,2	84,2	118,0	42,8
Pays du C. A. D. (O. C. D. E.)...	117,5	20,2	57,5	64,5	25,0	83,2	102,0	37,4
France	62,9	10,4	38,1	21,7	2,2	32,8	62,5	13,5
Allemagne	5,3	2,9	5,9	13,5	5,3	9,5	16,7	12,5
Etats-Unis	3,0	3,0	7,0	17,0	9,0	21,0	6,0	3,0
Canada	4,1	3,3	2,2	6,0	2,6	12,6	4,3	1,1
Belgique	1,8	1,5	3,4	0,2	0,1	3,3	1,6	
Grande-Bretagne	1,4	— 0,1	0,1	1,3			0,2	8,1
Italie	23,1	— 1,2		4,1	3,8	— 0,2	2,1	— 0,6
Japon	0,2				1,9	2,1	6,2	
Pays à économie planifiée			13,3	— 1,6	8,0		15,7	4,2
U. R. S. S.		— 3,9			— 0,2		1,4	
Chine			13,3	2,3	8,2		14,3	4,2
Pays de l'O. P. E. P.			3,2	6,5	51,2	1,0	0,3	1,2
Emirats			3,0	1,5	12,0			
Koweït						0,4		
Arabie saoudite.....					21,0			
Libye				5,0	17,9			1,2

Source : C. A. D (O. C. D. E.).

versé aux Etats en 1974 (total des apports).

de dollars.)

CAME- ROUN	CENTRE- AFRIQUE	CONGO	GABON	TCHAD	BURUNDI	RWANDA	ZAIRE	MADA- GASCAR	MAURICE	HAITI
138,5	40,9	68,6	95,8	93,2	36,7	53,8	539,3	82,7	38,2	117,2
33,1	21,4	17,6	0,3	34,4	15,4	15,0	30,5	36,2	11,4	9,5
10,3	13,4	8,1	1,5	20,7	9,6	6,4	12,3	14,2	4,2	0,4
15,1	4,2	2,5	2,6	5,0	0,2	4,5	5,4	16,4	1,9	5,5
8,0	2,5	4,5	1,3	4,3	4,4	3,1	6,2	3,0	4,0	2,8
2,9	1,2			4,4	1,0	1,0	6,2	2,4	1,4	
105,4	119,5	51,0	95,5	58,8	21,3	38,8	508,8	46,5	26,8	7,7
94,0	19,5	35,8	95,5	51,3	19,3	32,1	493,2	44,0	23,3	7,7
54,9	19,0	26,2	72,7	39,8	4,5	5,7	71,1	24,5	4,8	2,4
18,6	1,0	0,4	3,5	1,1	1,4	3,5	1,0	1,8	1,0	0,1
1,0			3,0	6,0		1,0	77,0		3,0	3,0
4,7	0,1	2,2	0,7	3,5	0,1	3,0	9,2	0,5	0,1	1,1
8,9	0,2	0,2	20,9	0,3	12,4	16,1	173,0	0,1	3,4	0,6
3,6		0,1	0,6	0,1			14,5	0,3	5,7	
0,6	0,7	15,0	0,4	0,6	0,2	0,1	47,5	5,7	0,1	0,4
0,1		9,8	2,7				44,2	7,0	0,7	0,1
11,4		15,2		2,7		6,7	15,6		3,5	
0,3		1,3		2,7				2,0		
11,1		11,5				6,7	15,6	2,0	3,5	
				4,8	2,0			0,5		
				1,0						
				0,6	2,0			0,5		
				3,0						